



Thèmes du CSN janvier 2020

Vous trouverez ci-après les thématiques que les différentes commissions proposent aux académies pour alimenter la réflexion syndicale et permettre au Conseil syndical national qui se réunira les 14, 15 et 16 janvier 2020 de travailler et d'arrêter des nouvelles motions ou textes préparatoires au prochain Congrès du syndicat.



Le Conseil syndical national administre le SNPDEN (Statuts, article S24). Composé de l'exécutif national, de membres de droits et de représentants des académies, il « prend toute décision relative à l'action syndicale » (Statuts, article S25). Ses travaux sont préparés par l'ESN (Exécutif syndical national ; articles S35 et suivants).

Ainsi, les commissions Métier, Carrière, Vie syndicale et Éducation & Pédagogie ont proposé des thématiques de travail aux académies. Le prochain CSN se positionnera sur les propositions remontées des assemblées académiques, et pourra proposer de nouvelles motions, ou des textes préparatoires au Congrès de La Rochelle en 2021.

Il est important de noter que ce qui est premier, ce qui fait le corps des positions du syndicat, la substance même de sa réflexion, procèdent des remontées des académies. Les différentes instances n'ont d'autre vocation que de préparer, coordonner, synthétiser, défendre et exécuter les motions et positions adoptées par le SNPDEN. Et le SNPDEN, c'est vous... !

Les propositions, suggestions et développements présentés ici ont le caractère provisoire des textes et notes préparatoires : ils permettront à chacun d'apprécier le large spectre que doit couvrir la réflexion syndicale.

Commission Vie syndicale

- Principe d'adhésion à une seconde organisation de retraités.
- Proposition de modification de l'article R27 du Règlement Intérieur (adhésion à la FGR, montant des cotisations syndicales).

FAIRE ENCORE MIEUX

- **Comment accueillir les nouveaux collègues pour mieux les intégrer dans la dynamique syndicale ?**
- **Quelles réflexions le syndicat doit-il prendre pour être plus au service des personnels de direction ?**
- **Quels outils le syndicat doit-il développer pour mieux répondre aux besoins des adhérents ?**
- **Comment faire connaître et partager plus efficacement la ligne politique du syndicat ?**

Commission Carrière

LE DÉROULÉ DE CARRIÈRE DES PERSONNELS DE DIRECTION

La réforme des retraites à venir se dirige vers un système universel dans lequel les déroulés de carrières actuels des personnels de direction seront certainement un désavantage. Si une revalorisation des carrières des enseignants semble aujourd'hui prise en compte dans la réflexion gouvernementale, il n'est pas certain que tous les aspects, y compris ceux d'une deuxième carrière pour les enseignants, le soient aussi.

Dans le cadre général de l'évolution à venir du système de retraite, quelle nouvelle structure donner à notre déroulé de carrière pour garantir à tous une retraite au moins équivalente à celle existante ?

Commission Métier

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DE DIRECTION

- Quels sont les impacts des outils numériques sur nos conditions de travail et notre métier ?
État des lieux, propositions d'amélioration pouvant déboucher sur un livre noir du numérique...
- Quels sont les accompagnements académiques des personnels de direction face aux risques psychosociaux ?
Recueil des bonnes pratiques académiques...
- Comment la mise en réseaux d'EPLÉ modifie notre travail ? Dans le cadre de mutualisations entre établissements, de l'apprentissage, de PIAL, d'EPSF, etc.

DEUX NOUVEAUX MEMBRES À L'ESN

Suite au départ de Cédric Carraro et de Christel Keller, et conformément à l'article 18 de son règlement intérieur (Point 4, 4^e alinéa) qui stipule que « en cas de défaillance d'un membre de l'exécutif syndical national, le secrétaire général procède à son remplacement qui est soumis à validation par la conférence nationale », l'entrée de deux nouveaux membres à l'ESN a donc été présentée et validée lors de la Conférence nationale des 10 et 11 septembre.



Il s'agit de Didier Georges, principal du Collège La Grange aux Belles à Paris (académie de Paris) et de Cécile Poyet, proviseure adjointe du Lycée Richelieu de Rueil Malmaison (académie de Versailles), qui travailleront plus particulièrement au sein de la commission Métier.



Commission Éducation & Pédagogie

1. DES ÉVALUATIONS QUI DONNENT CONFIANCE AUX ÉLÈVES

Que les évaluations soient normatives, formatives, sommatives, force est de constater qu'avec les nouveaux textes, nous pourrions passer notre temps à les organiser. L'exemple de l'E3C, qui ne compte pas dans le bulletin scolaire, en est une illustration. Aussi, comment organiser le temps scolaire (cours, conseils de classes...) pour permettre de repérer les difficultés de l'élève et de trouver des remédiations pour une évolution des acquisitions des compétences? Comment faire des évaluations, des outils diagnostiques et propédeutiques au service de la réussite des élèves?

- **DNB**: à partir des annonces ministérielles d'éventuelles évolutions de l'examen, restons-nous sur nos mandats: allègement du DNB au pire, suppression de l'examen avec maintien unique de l'oral en fin d'année et évaluation du socle?

Dans ce dernier cas, quel type d'évaluation semble le mieux adapté: évaluation sans note ou pas? Seulement au cycle 3? Aussi au cycle 4? Ou plutôt que de se fixer sur le maintien des notes ou non, ne faudrait-il pas envisager l'évaluation obligatoire des acquis/non acquis et les façons de remédier pour permettre un accompagnement ciblé et adapté aux besoins des élèves?

- **TESTS DE POSITIONNEMENT, ÉVALUATIONS EN 6^e, 2nde, PREMIÈRE ANNÉE DE CAP**: comme ils sont devenus maintenant un passage obligé, comment s'en saisir comme indicateur supplémentaire du niveau d'un élève? Comment utiliser cette évaluation pour une meilleure organisation de l'AP?

- **BAC GT**

- a. **Quelles modalités de passation pour l'évaluation des E3C?**

- À quel moment de l'année? 2 jours ou semaine banalisée?
 - Toutes les classes de première sur le même créneau, ou liberté pédagogique

gique dans chaque classe avec un sujet différent?

- Numérisation de copies ou pas?
- Qui corrige: professeurs de l'établissement ou d'autres établissements? Qui décide de qui corrige quoi (chef d'établissement ou DEC...)?

- b. **Quelles modalités d'examen pour le BAC 2021?**

- Selon quelles modalités l'évaluation des 2 enseignements de spécialité (ES) en terminale prévue au « printemps » peut-elle s'organiser, sachant que l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales des baccalauréats général et technologique, prévoit des durées différentes pour chaque ES et sachant aussi qu'on ne pourra faire passer qu'un ES à la fois: une semaine d'évaluation dans chaque établissement ou mise en réseau? Que fait-on des autres élèves du niveau à cette période (fin mars/début avril)?
 - Le même arrêté du 22 juillet qui prévoit en plus des 2 écrits, des évaluations pratiques d'une heure en Physique, SVT et Numérique (avec des évaluations différentes: respectivement, 4, 5, 8 points...) met donc en œuvre un autre moment d'évaluation au printemps: quelle organisation prévoir?
 - Quelle organisation du 3^e trimestre? Pour rappel, nos mandats portaient la volonté de réformer le bac pour avoir plus de temps d'enseignement en juin. Qu'en sera-t-il au troisième trimestre 2021, est-ce qu'on libère les secondes plus tôt ou pas?
 - Idem pour les redoublants du bac 2020?

- **LYCÉE PROFESSIONNEL**

- Quelles évaluations, pour le co-enseignement notamment, qui puissent constituer un encouragement positif et porteur de sens pour les élèves?
- Comment se met en place le chef d'œuvre sur la première année de CAP?
- Comment s'articule le parcours Avenir en classe de terminale?

- **TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ET ALTERNANCE**

- Quelles modifications pédagogiques provoquent les parcours mixés dans les EPLE?
- Quelle organisation académique a été retenue pour la mise en place de l'apprentissage (GRETA/CFA, UFA...)?

2. AUTRES POINTS SUR LES RÉFORMES EN COURS

Quelles pourraient être les modalités de préparation au Grand oral, à l'enseignement supérieur?

Quelle organisation pour les conseils de classe en 1^{re} GT? Doit-on les conserver ou envisager une autre forme de concertation?

3. BILAN DE LA MISE EN PLACE DES PIAL

La mise en place a-t-elle été facile? Qu'en est-il notamment de la répartition des AESH dans les départements? Quels sont les éventuels besoins pédagogiques? □



Adhésion à une organisation

À débattre dans les AGA
pour un vote du CSN
en janvier 2020

Depuis le congrès de Colmar, notre place collective (c'est-à-dire l'adhésion automatique pour chaque adhérent retraité) au sein de la FGR, inscrite dans notre règlement intérieur à l'article R27, fait débat, alors que notre place dans la fédération UNSA nous affilie d'emblée à l'UNSA Retraités.

Les modifications du règlement intérieur devaient être présentées au CSN de 2019. Or, la date de ce dernier, placée en janvier à la suite d'une période d'élections professionnelles, ne permettait pas un débat serein dans les académies.

L'ESN a donc décidé de reporter le débat au CSN de 2020, ce report laissant également la possibilité à notre organisation de participer encore au congrès de la FGR en avril 2019, ainsi qu'à celui de l'UNSA Retraités de décembre 2018.

Des membres de l'ESN ont donc participé à ces deux congrès. Un certain nombre de documents (motions, représentation...) sont disponibles sur notre site www.snpden.net.

L'ESN demande aux académies de s'emparer dès à présent, si ce n'est pas encore fait, du débat concernant notre affiliation ou non à la FGR, de façon à ce que leurs représentants

puissent venir au CSN de 2020 avec des mandats précis et élaborés en AGA par l'ensemble des adhérents, actifs et retraités, afin que notre conseil national arrête définitivement sa décision. Conformément à nos textes, cela fera l'objet d'un vote du CSN, et il reviendra à chaque académie de déterminer la répartition de ses voix au sein de sa délégation.

LA MODIFICATION PROPOSÉE
EST LA SUIVANTE :

Vote sur la proposition de modification du RI relative à l'adhésion de notre organisation à une fédération de retraités.

L'article R27 est modifié comme suit : Dans l'alinéa « Pour les retraités » de l'article R27, la partie « ainsi qu'au montant de la cotisation due à la FGR et fixée annuellement par cette fédération » est retirée.



Pascal CHARPENTIER
secrétaire national
de la commission Vie Syndicale

Afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté, et sur les conseils de la CNC, le secrétaire général demandera également au CSN, conformément à l'article S3 alinéa 2, de se prononcer, sur l'adhésion à une seconde organisation de retraités.

Enfin, la modification de l'article R27 entraînera également une modification des cotisations qui doit être portée, là aussi, à la connaissance des adhérents 3 mois avant.

L'ESN demande à chacun de prendre toute sa part dans ce débat qui doit conduire à une position claire de notre organisation, position qui va bien au-delà de la simple suppression d'une phrase de l'article R27.

de retraités

RAPPEL DES MOTIONS DU CONGRÈS DE COLMAR 2018

UNSA RETRAITÉS

Comme l'affirmait la motion 15 votée à l'unanimité par le Conseil Syndical National de novembre 2017, la défense des revendications exprimées par les retraités exige « de rechercher l'union la plus large possible avec l'ensemble des organisations, fédérations et syndicats de retraités et de fonctionnaires ».

Nous devons et voulons pouvoir compter sur l'appui et l'engagement de l'UNSA-Retraité.

PROPOSITION DE MOTION 4-3

Le congrès de Colmar mandate l'ESN pour que ses représentants dans les instances de l'UNSA-Retraité œuvrent au développement de l'UNSA-Retraité dans toutes les régions, avec les moyens nécessaires à la hauteur de ses ambitions.

VOTE indicatif de la commission :
Pour à l'unanimité
moins 2 abstentions.

VOTE du congrès :
Pour à l'unanimité

ADHÉSION FGR

Pour ce qui est de l'appartenance automatique des retraités du SNPDEN-UNSA à la FGR-FP, il est proposé qu'une réflexion soit lancée par le Congrès afin que le CSN convoqué au printemps 2019, dans la période où auront lieu les congrès nationaux de la FGR-FP et de l'UNSA, puisse prendre, en toute connaissance de cause, une décision qui corresponde à la défense des retraités du SNPDEN et à l'action pour la satisfaction de leurs revendications.

Quelle que soit la décision prise, il est souhaitable que les militants de notre syndicat impliqués dans l'action de la FGR-FP, sur le plan national comme sur le plan départemental, continuent de défendre en son sein des positions cohérentes avec celles du SNPDEN en recherchant l'unité d'action la plus large.

PROPOSITION DE MOTION 4-4

Le SNPDEN réuni en congrès souhaite que :

- les militants de notre syndicat impliqués dans l'action de la FGR-FP, sur le plan national comme sur le plan départemental, continuent de défendre en son sein des positions cohérentes avec celles du SNPDEN en recherchant l'unité d'action la plus large,
- le CSN de 2019, dans la période où auront lieu les congrès nationaux de la FGR-FP et de l'UNSA, puisse prendre, en toute connaissance de cause, une décision concernant notre participation ou non à la FGR-FP.

La décision fera l'objet d'une modification ou non, de l'article R27 proposée par l'ESN à un prochain CSN.

VOTE indicatif de la commission :
Pour à l'unanimité.

VOTE du congrès :
Pour 312 - contre 1 - abstention 1

RAPPEL DE LA MOTION DU CSN DE JANVIER 2019

La commission VS s'est prononcée à l'unanimité pour qu'il y ait un vote indicatif électronique en plénière concernant l'adhésion du SNPDEN UNSA à la FGR. La question est donc la suivante :

PROPOSITION DE MOTION 2

« Souhaitez-vous que le SNPDEN maintienne son adhésion à la FGR ?
Oui/Non/Ne se prononce pas »

VOTE ÉLECTRONIQUE

À titre indicatif, résultat du vote test en commission :

Oui 5 - Non 38 -
Ne se prononcent pas 3

VOTE ÉLECTRONIQUE

Résultats du vote électronique communiqués à l'issue de la présentation CVS : 121 votes exprimés (66 % participation)

Oui 15 - Non 89 -
Ne se prononcent pas 17

ÉVOLUTIONS DES COTISATIONS SYNDICALES

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU RI DU SNPDEN-UNSA PRÉSENTÉES PAR L'ESN

1. POUR LES COTISANTS ACTIFS

Modification de la 2^e composante de la cotisation et création d'un neuvième échelon pour les INM supérieurs à 1128.

L'ARTICLE R27 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST MODIFIÉ COMME SUIV (modifications en rouge):

ARTICLE R27

- Conformément aux articles S44 et S45 des statuts et sur la base du budget prévisionnel prévu par l'article S45, le montant de la cotisation est fixée comme suit :

Pour les actifs :

Première composante: elle est égale au montant de la cotisation due, par adhérent, à l'UNSA-Éducation et fixée annuellement par les instances fédérales. Deuxième composante: une cotisation déterminée selon une

grille de coefficients multiplicateurs de la valeur du point de base appliquée au revenu mensuel indiciaire de l'adhérent intégrant le grade, la BI et éventuellement la NBI. Cette grille est calculée sur la base du budget prévisionnel prévu à l'article S45 et validée par l'exécutif syndical national.

Échelon 1 : 2,23 ➔ **2,24** (en 2020-2021 et 2021-2022) et 2,25 (à partir de 2022-2023) fois la valeur du point de base pour les INM inférieurs à 551.

Échelon 2 : 2,73 ➔ **2,74** (en 2020-2021 et 2021-2022) et 2,75 (à partir de 2022-2023) fois la valeur du point de base pour les INM entre 551 et 650.

Échelon 3 : 3,28 ➔ **3,29** (en 2020-2021 et 2021-2022) et 3,31 (à partir de 2022-2023) fois la valeur du point de base pour les INM entre 651 et 719.

Échelon 4 : 3,63 ➔ **3,64** (en 2020-2021 et 2021-2022) et 3,66 (à partir de 2022-2023) fois la valeur du point de base pour les INM entre 720 et 800.

Échelon 5 : 3,90 ➔ **3,92** (en 2020-2021 et 2021-2022) et 3,93 (à partir de 2022-2023) fois la valeur du point de base pour les INM entre 801 et 880.

Échelon 6 : 4,25 ➔ **4,27** (en 2020-2021 et 2021-2022) et 4,28 (à partir de 2022-2023) fois la valeur du point de base pour les INM entre 881 et 940.

Échelon 7 : 4,60 ➔ **4,62** (en 2020-2021 et 2021-2022) et 4,64 (à partir de 2022-2023) fois la valeur du point de base pour les INM entre 941 et 1020.

Échelon 8 : 5,05 ➔ **5,07** (en 2020-2021 et 2021-2022) et 5,09 (à partir de 2022-2023) fois la valeur du point de base pour les INM entre 1021 et 1128.

Échelon 9 : **5,58** (en 2020-2021 et 2021-2022) et 5,60 (à partir de 2022-2023) fois la valeur du point de base pour les INM supérieurs à 1128.

La grille des coefficients multiplicateurs relative à la cotisation syndicale peut être modifiée, sur proposition du secrétaire général, par un vote du CSN.

ÉVOLUTION DES MONTANTS DES COTISATIONS APRÈS LES MODIFICATIONS CI-DESSUS

COTISATIONS DES ACTIFS

INDICE DE RÉMUNÉRATION	2019-2020			2020-2021			2022-2023		
	COTIS. SNPDEN	PART UNSA EDUC.	TOTAL	COTIS SNPDEN	PART UNSA EDUC.	TOTAL	COTIS. SNPDEN	PART UNSA EDUC.	TOTAL
Inf. à 551	125,40 €	48,12 €	173,52 €	125,89 €	48,12 €	174,01 €	126,37 €	48,12 €	174,49 €
entre 551 et 650	153,51 €	48,12 €	201,63 €	154,11 €	48,12 €	202,23 €	154,71 €	48,12 €	202,83 €
entre 651 et 719	184,44 €	48,12 €	232,56 €	185,16 €	48,12 €	233,28 €	185,88 €	48,12 €	234,00 €
entre 720 et 800	204,12 €	48,12 €	252,24 €	204,92 €	48,12 €	253,04 €	205,71 €	48,12 €	253,83 €
entre 801 et 880	219,31 €	48,12 €	267,43 €	220,16 €	48,12 €	268,28 €	221,01 €	48,12 €	269,13 €
entre 881 et 940	238,99 €	48,12 €	287,11 €	239,92 €	48,12 €	288,04 €	240,85 €	48,12 €	288,97 €
entre 941 et 1020	258,67 €	48,12 €	306,79 €	259,67 €	48,12 €	307,79 €	260,68 €	48,12 €	308,80 €
supérieur à 1020	283,97 €	48,12 €	332,09 €	285,08 €	48,12 €	333,20 €	286,18 €	48,12 €	334,30 €
supérieur à 1128				313,87 €	48,12 €	361,99 €	315,08 €	48,12 €	363,20 €

2. POUR LES COTISANTS RETRAITÉS

a. Si le choix de rester à la FGR est validé par le CSN de janvier 2020

L'ARTICLE R27 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST MODIFIÉ COMME SUIV (modifications en rouge):

ARTICLE R27

- Pour les retraités :**

Première composante: elle est égale au montant de la cotisation due, par adhérent, à l'UNSA-Éducation et fixée annuellement par les instances fédérales ainsi qu'au montant de la co-

tisation due à la FGR et fixée annuellement par cette fédération. Deuxième composante: elle est fixée selon un pourcentage du montant de la part SNPDEN fixée pour les actifs soit :

montant de la pension brute inférieur à 1913 €, 42 % ➔ **41,9 %** de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon

montant de la pension brute entre 1914 € et 2257 €, 49 % ➔ **48,8 %** de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon

montant de la pension brute entre 2258 € et 2497 €, 51 % ➔ **50,8 %** de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon

montant de la pension brute entre 2498 € et 2778 €, 53 % ➔ **52,8 %** de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon

montant de la pension brute entre 2779 € et 3056 €, 56 % ➔ **55,8 %** de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 5

montant de la pension brute entre 3057 € et 3264 €, 57 % ➔ **56,8 %** de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 6

montant de la pension brute entre 3265 € et 3541 €, 58 % ➔ **57,8 %** de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 7

montant de la pension brute supérieur à 3541 € entre 3542 € et 3899 €, 58 % ➔ **55,8 %** (en 2020-2021 et 2021-2022), ➔ **56,8 %** (en 2022-2023) puis une augmentation de 0,5 % par an pendant 2 ans de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 8.

montant de la pension brute supérieur à 3899 €, **55,8 %** (en 2020-2021 et 2021-2022), **56,8 %** (en 2022-2023) puis une augmentation de 0,5 % par an pendant 2 ans de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 9.

Pour la tranche supérieure le pourcentage fixé pour la cotisation applicable en 2015-2016 représentera 55,5 % de la part des actifs déterminée à l'échelon 8 et augmentera chaque année de 0,5 point pour atteindre en 2020-2021 58 % soit un pourcentage égal à la 7^e tranche de cotisation.

• **Pour les stagiaires de 1^{re} année :**

Il est appliqué une cotisation forfaitaire unique dont le montant est fixé par l'exécutif syndical national.

b. Si le choix de sortir de l'adhésion à la FGR est validé par le CSN de janvier 2020

Une baisse de cotisation des adhésions des retraités peut être combinée avec une hausse de la partie « cotisation SNPDEN » pour notre syndicat.

L'ARTICLE R27 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST MODIFIÉ COMME SUIT (modifications en rouge):

ARTICLE R27

• **Pour les retraités :**

Première composante : elle est égale au montant de la cotisation due, par adhérent, à l'UNSA-Éducation et fixée annuellement par les instances fédérales ainsi qu'au montant de la

cotisation due à la FGR et fixée annuellement par cette fédération. Deuxième composante : elle est fixée selon un pourcentage du montant de la part SNPDEN fixée pour les actifs soit :

- montant de la pension brute inférieur à 1913 €, 42 % de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 1
- montant de la pension brute entre 1914 € et 2257 €, 49 % de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 2
- montant de la pension brute entre 2258 € et 2497 €, 51 % de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 3
- montant de la pension brute entre 2498 € et 2778 €, 53 % de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 4
- montant de la pension brute entre 2779 € et 3056 €, 56 % de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 5
- montant de la pension brute entre 3057 € et 3264 €, 57 % de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 6
- montant de la pension brute entre 3265 € et 3541 €, 58 % de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 7

montant de la pension brute supérieur à 3541 € ➔ **entre 3542 € et 3899 €, 58 % ➔ 56,5 %** (en 2020-2021 et 2021-2022), **57,5 %** (en 2022-2023) et **58 %** (en 2023-2024) de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 8.

montant de la pension brute supérieur à 3899 €, **56,5 %** (en 2020-2021 et 2021-2022), **57,5 %** (en 2022-2023) et **58 %** (en 2023-2024) de la part SNPDEN des actifs déterminée à l'échelon 9.

Pour la tranche supérieure le pourcentage fixé pour la cotisation applicable en 2015-2016 représentera 55,5 % de la part des actifs déterminée à l'échelon 8 et augmentera chaque année de 0,5 point pour atteindre en 2020-2021 58 % soit un pourcentage égal à la 7^e tranche de cotisation.

• **Pour les stagiaires de 1^{re} année :**

Il est appliqué une cotisation forfaitaire unique dont le montant est fixé par l'exécutif syndical national.

Afin de mieux comparer les deux propositions, voici l'évolution des montants des cotisations des retraités :

	ADHÉSION À LA FGR MAINTENUE								
	2019-2020			2020-2021			2022-2023		
	COTIS SNPDEN	PART UNSA + FGR	TOTAL	COTIS SNPDEN	PART UNSA + FGR	TOTAL	COTIS SNPDEN	PART UNSA + FGR	TOTAL
Pension brute inf. à 1913 €	52,67 €	50,47 €	103,14 €	52,68 €	50,47 €	103,15 €	52,89 €	50,47 €	103,36 €
entre 1914 et 2257 €	75,22 €	50,47 €	125,69 €	75,21 €	50,47 €	125,68 €	75,50 €	50,47 €	125,97 €
entre 2258 et 2497 €	94,07 €	50,47 €	144,54 €	94,06 €	50,47 €	144,53 €	94,43 €	50,47 €	144,90 €
entre 2498 et 2778 €	108,19 €	50,47 €	158,66 €	108,20 €	50,47 €	158,67 €	108,62 €	50,47 €	159,09 €
entre 2779 et 3056 €	122,81 €	50,47 €	173,28 €	122,85 €	50,47 €	173,32 €	123,32 €	50,47 €	173,79 €
entre 3057 et 3264 €	136,22 €	50,47 €	186,69 €	136,27 €	50,47 €	186,74 €	136,80 €	50,47 €	187,27 €
entre 3265 et 3541 €	150,03 €	50,47 €	200,50 €	150,09 €	50,47 €	200,56 €	150,67 €	50,47 €	201,14 €
au-dessus de 3541 €	159,02 €	50,47 €	209,49 €	159,07 €	50,47 €	209,54 €	162,55 €	50,47 €	213,02 €
au-dessus de 3899 €				175,14 €	50,47 €	225,61 €	178,97 €	50,47 €	229,44 €

	SORTIE DE LA FGR								
	2019-2020			2020-2021			2022-2023		
	COTIS SNPDEN	PART UNSA	TOTAL	COTIS SNPDEN	PART UNSA	TOTAL	COTIS SNPDEN	PART UNSA	TOTAL
Pension brute inf. à 1913 €	52,67 €	50,47 €	103,14 €	52,87 €	38,90 €	91,77 €	53,08 €	38,90 €	91,98 €
entre 1914 et 2257 €	75,22 €	50,47 €	125,69 €	75,51 €	38,90 €	114,41 €	75,81 €	38,90 €	114,71 €
entre 2258 et 2497 €	94,07 €	50,47 €	144,54 €	94,43 €	38,90 €	133,33 €	94,80 €	38,90 €	133,70 €
entre 2498 et 2778 €	108,19 €	50,47 €	158,66 €	108,61 €	38,90 €	147,51 €	109,03 €	38,90 €	147,93 €
entre 2779 et 3056 €	122,81 €	50,47 €	173,28 €	123,29 €	38,90 €	162,19 €	123,77 €	38,90 €	162,67 €
entre 3057 et 3264 €	136,22 €	50,47 €	186,69 €	136,75 €	38,90 €	175,65 €	137,28 €	38,90 €	176,18 €
entre 3265 et 3541 €	150,03 €	50,47 €	200,50 €	150,61 €	38,90 €	189,51 €	151,19 €	38,90 €	190,09 €
au-dessus de 3541 €	159,02 €	50,47 €	209,49 €	161,07 €	38,90 €	199,97 €	164,55 €	38,90 €	203,45 €
au-dessus de 3899 €				177,34 €	38,90 €	216,24 €	181,17 €	38,90 €	220,07 €

Quand une collègue fait son entrée au Parlement européen...

Entretien avec Salima Yenbou, députée européenne



Mal connue du grand public, et pourtant devenue une singulière organisation des pouvoirs et relations internationales, l'Union européenne est aujourd'hui l'objet de toutes les controverses. Si les politiques éducatives et scolaires sont hors de sa compétence, l'Union européenne organise le marché du travail, ce qui entraîne nécessairement une intervention quant à ce qui doit être la finalité de l'école. Salima Yenbou, personnel de direction, est désormais élue Europe écologie, et se met en vacance de son établissement pour entrer au Parlement européen. L'occasion de discuter Europe et Éducation avec une députée européenne qui a partagé notre quotidien.

Le projet européen et ses institutions

Direction : *Vous faites votre entrée dans une institution mal connue du grand public. On entend souvent dire, dans le débat public, que l'Union européenne menace le modèle social français et l'opinion se divise entre ceux qui considèrent l'Europe comme source de tous nos maux et ceux qui la considèrent comme la seule planche de salut. Comment vous situez-vous dans ce débat ?*

Salima Yenbou : Tout d'abord, l'Union européenne et ses institutions sont jeunes, elles sont en mouvement. Même si depuis 2013, avec la Croatie, aucun nouvel État n'a été intégré et que le Brexit risque d'avoir une influence sur notre dynamique, je crois que nous devons faire tout notre possible pour préserver l'Union, gage de stabilité sur tout le continent. En ce qui concerne le Parlement, permettez-moi de rappeler une

chose qui est très peu connue, c'est la plus grande assemblée transnationale du monde !

Quant au débat entre les euro-sceptiques et les progressistes, je me situe bien entendu du côté des progressistes, avec l'envie de voir cette institution évoluer et grandir, mais c'est un processus lent et qui ne peut se faire que pas à pas avec l'accord de l'ensemble des membres. En tout cas, pour moi, l'Europe est une chance pour la Paix, une chance pour les plus jeunes, et face aux europhobes, je réponds que ce n'est pas moins d'Europe qu'il faut, mais encore plus. Encourageons les débats pour rendre l'Europe plus accessible aux citoyennes et aux citoyens et pour favoriser un meilleur apprentissage des possibilités infinies que permet l'Union. À mon avis, tout d'abord, je pense que c'est extrêmement positif que l'Europe se soit construite aussi vite. C'est une construction complexe et fascinante. Cependant, de nombreux problèmes structurels et politiques subsistent

(manque de transparence, de participation, d'inclusion, etc.).

D : *On reproche en effet à l'Union européenne son opacité et son manque de démocratie. Depuis 1979, et sa première élection au suffrage direct, le Parlement a été pensé comme un facteur de démocratisation de l'Union européenne. Pour autant, le poids du Conseil européen et de la Commission reste prépondérant dans la définition des politiques européennes. Comment, dans ces circonstances, concevez-vous le rôle du Parlement en général et votre action de parlementaire en particulier ?*

SY : Les personnes qui reprochent à l'UE son opacité et son manque de démocratie sont invitées à venir nous rencontrer et elles découvriront comment tout cela fonctionne.

Je découvre que le dialogue entre le Conseil, la Commission et le Parlement est quasiment permanent.

Le projet européen et Les politiques européennes

D: Les politiques européennes sont essentiellement centrées sur le fonctionnement économique du marché commun (monnaie, déficits publics, règles de non-concurrence, etc.). Les politiques sociales et éducatives relèvent encore de la compétence des États membres. Que pensez-vous de ce partage de compétences? N'est-il pas un peu factice dans la mesure où le cadre économique et budgétaire reste un déterminant fondamental des marges de manœuvre en matière de politiques publiques?

SY: Pour répondre à cette question, il me paraît important de la remettre dans son contexte au regard de l'histoire de la construction européenne.

Il faut se souvenir d'abord que l'Union, la CEE, était construite autour de la recherche de la Paix et de l'Union économique, vient ensuite la Communauté économique européenne. Petit à petit, de nouveaux états ont rejoint l'aventure jusqu'à former une Union, depuis Maastricht, jusqu'au traité de Lisbonne. C'est donc une Union extrêmement jeune, un ensemble de pays qui n'ont pas encore abandonné toutes leurs compétences nationales.

On a trop pris l'habitude de critiquer l'Europe de manière négative alors que le projet de l'Union est une formidable avancée pour la Paix; bien souvent, celle-ci passe par les échanges et par l'harmonisation. Parfois c'est trop, parfois ce n'est pas assez...

Aujourd'hui, il me semble surtout important que nous arrivions à passer d'une Europe de marché à une Europe de convictions communes: préserver notre Terre, notre Planète, comme nouveau lieu de Paix entre les peuples européens.

Bien sûr, le reproche est souvent fait que les politiques européennes se concentrent sur le marché commun, mais il ne faut pas croire pour autant que les politiques sociales et éducatives soient délaissées. J'en veux pour preuve certains programmes phares de l'UE, par exemple Erasmus+ dont le dernier budget de 2014 à 2019 était de 14,7 milliards d'euros.

D: Vous avez intégré la commission Culture - Éducation du Parlement. Dans son dernier rapport d'activité, cette commission rappelle les principaux aspects de la politique éducative et culturelle européenne: promotion de la diversité linguistique, échanges culturels, préservation du patrimoine, éducation aux médias numériques, école européenne et apprentissage tout au long de la vie. Parmi toutes ces thématiques, quelles sont celles qui font écho à votre engagement? Ou celles qui sont, pour vous, porteuses des enjeux les plus forts pour la législature à venir?

SY: Tout d'abord, je souhaite souligner que je n'ai pas rejoint cette commission par hasard, mon goût pour l'éducation et la culture, mon expérience professionnelle et personnelle m'ont amenée à me diriger naturellement vers cette commission parlementaire dont je suis la coordinatrice pour le groupe VERTS/ALE.

Pour répondre à votre question, je serais tentée de dire que tout m'intéresse! Car, de la diversité linguistique, on aboutit très rapidement à la question des cultures qui composent l'Europe. Le patrimoine qui est souvent menacé est pourtant ce qui nous rapproche des racines européennes et à travers celles-ci de l'histoire des peuples qui ont vécu là, des influences multiples qui ont fondé l'Europe, qu'il s'agisse des influences proches ou lointaines: culturelles, religieuses ou sociales.

En ce qui concerne l'éducation, je suis très intéressée par les nouveaux développements du programme Erasmus+ qui, grâce au groupe VERTS/ALE intègre la dimension environnementale bien sûr, mais aussi la question des apprentis et des spécialités professionnelles. Inclure le plus de personnes possibles à ce type de programme me paraît très important pour la crédibilité de l'Union européenne. L'Europe ne doit pas laisser sur le bord du chemin les personnes les plus fragiles.

Cette commission CULT s'implique dans plusieurs dimensions importantes comme mieux inclure la jeunesse, rendre le sport accessible à tous et favoriser les échanges. Évidemment, il y a aussi la culture, l'éducation, les médias et le numérique. C'est une commission qui a parfois été délaissée, alors qu'elle est primordiale - non seulement pour les générations actuelles, mais surtout les futures. Il faut absolument,

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le Parlement a de plus en plus de pouvoir, et au groupe VERTS/ALE, nous militons pour trois améliorations:

- une meilleure représentation de l'ensemble des citoyens et une parité femmes-hommes plus forte;
- un Parlement exemplaire, en termes d'éthique et d'impact environnemental;
- un pouvoir plus important notamment d'initiative.

Ces revendications ne pourront aboutir qu'à la condition que nos idées l'emportent et c'est donc bien là l'enjeu: convaincre, argumenter et faire passer une meilleure information.

Le traitement politique et médiatique de l'Europe me semble très souvent assez injuste: quand il s'agit de choses positives, les États membres se targuent d'en être à l'origine et lorsqu'il s'agit de décisions plus difficiles à assumer, ils accusent « l'Europe » ou bien « Bruxelles ». J'attire aussi votre attention sur ce terme « Bruxelles » si souvent utilisé. Qui est Bruxelles? Parlons-nous du Conseil, de la Commission, du Parlement? Toutes ces institutions ont des agendas et des motivations extrêmement différentes. Le terme « Bruxelles » ne veut souvent rien dire du tout!

Il faudrait également que les programmes éducatifs des États membres traitent mieux les sujets européens afin que nos citoyens de demain soient bien au courant du fonctionnement de l'UE et de ses institutions. Rendre lisible l'Europe à tout le monde doit être notre priorité.

en même temps que l'urgence écologique, travailler avec les plus jeunes afin qu'ils apprennent à vivre autrement. Sans cela, nous risquons d'entrer dans une période de transition qui n'aura pas de fin.

Je compte donc m'y impliquer fortement et à travers elle, promouvoir des idées comme le respect des minorités, la parité, l'éducation à l'Europe et l'accès aux populations défavorisées aux programmes européens.

D: Vous connaissez bien la Seine-Saint-Denis, et vous avez dénoncé l'abandon des quartiers, et le manque d'ambition politique pour des pans entiers du territoire républicain. Comment l'Union européenne peut-elle être un levier d'action pour des politiques sociales plus ambitieuses ?

SY: C'est justement pour palier l'abandon de certains territoires que l'Union européenne peut endosser un nouveau rôle. Je parlais souvent de personnes orphelines de la République et je veux porter l'objectif que l'Union soit une force pour entraîner les différents États membres vers une plus grande justice sociale et de meilleures conditions de vie pour chacune et chacun !

Encore une fois, il faut se dire que face au péril climatique, face à la montée des populismes et des nationalismes, face à des probables crises économiques, seule une Union forte, ambitieuse et démocratique pourra nous aider. En temps de crise, les premières victimes sont malheureusement souvent les personnes les plus défavorisées. C'est surtout celles-là que nous nous devons de défendre corps et âme.

Je souhaite œuvrer pour une reconnaissance de toutes les cultures qui composent l'Europe ainsi que celles amenées par les anciennes colonies et les différentes immigrations.

L'Union européenne peut concrètement apporter un soutien à travers différents programmes de transformation des territoires, de manière financière bien sûr, mais également à travers des programmes culturels. Il faut rendre la culture plus accessible aux laissés pour compte.

D: Vous avez été élue sur une liste qui met au premier rang de ses préoccupations les enjeux climatiques et écologiques. Si l'on s'accorde d'un bout à l'autre du spectre politique pour défendre l'idée d'une action énergique en faveur du climat, la question de la répartition de l'effort est loin d'être tranchée (ce qui ressort en partie du mouvement des Gilets jaunes qui fait émerger une contestation sociale à partir d'une contestation de la fiscalité verte). La sortie d'une économie carbo-dépendante est-elle possible sans conflits sociaux ? A quelles conditions ? Quel rôle peut jouer l'Union européenne en l'espèce ?

SY: Je ne suis pas d'accord avec ce que vous annoncez, le mouvement des Gilets jaunes n'émerge pas d'une contestation de la « fiscalité verte » si tant est que celle-ci existerait... ou soit appliquée. Je crois que ce mouvement vient d'abord d'une contestation plus générale, des personnes qui ont été laissées sur le bord du chemin, pour une raison ou pour une autre (déclassement, précarité, absence de politiques publiques ambi-

teuses, baisse du pouvoir d'achat), et qui se sont regroupées presque spontanément. J'ai rencontré à plusieurs reprises des gilets jaunes, ils m'ont affirmé être sensibles à l'écologie. La taxe carbone a été la goutte de trop dans la fiscalité injuste qui tombait encore sur les plus fragiles. Il faut faire attention aux caricatures et raccourcis auxquels nous sommes malheureusement confrontés.

Quant à la seconde partie de la question, bien sûr que nous pouvons sortir d'une économie carbo-dépendante sans conflits sociaux ! À condition bien entendu de bien l'organiser, de la planifier justement et d'apporter aussi une possibilité de transition efficace. Par exemple, si l'on souhaite que la population puisse se nourrir correctement, alors il faut accompagner cela et se mettre à leur place. Consommer « bio » en ville n'a pas le même coût qu'à la campagne, aussi il faut prendre en compte que nos sociétés sont fondées sur la recherche du gain de temps : nous sommes de plus en plus pressés, constamment à la recherche du plus rapide, du plus performant, etc. Il faut donc repenser le système dans son intégralité, d'une part pour permettre aux plus défavorisés d'avoir accès aux produits de bonne qualité et avec peu d'impact environnemental, d'autre part, il faut faire porter l'effort sur les plus favorisés. Malheureusement, les primes nationales (par exemple prime à la conversion des véhicules) ne sont pas toujours bien pensées de bout en bout. Elles sont hors-sol !

Prenons la voiture, il est possible en quelques heures et à un coût raisonnable de transformer tout véhicule, ou presque, en véhicule propre en changeant le moteur thermique par un moteur électrique. En France, c'est illégal car une loi oblige de demander l'autorisation au constructeur pour toute modification mais ce dernier n'est pas obligé de répondre et ne répond pas ! N'est-ce pas une aberration ?

L'Union européenne peut agir dans différents sens, par exemple en décidant d'investir massivement sur des dossiers d'avenir : énergies vertes, trains de nuit, éducation, inclusion sociale, parité femmes-hommes, etc. □

Propos recueillis par
Abdel-Nasser LAROUCSI-ROUBATE

